

**L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG)
présente le 3 mai 2011**

un Livre blanc intitulé

« Carrières et granulats à l'horizon 2030 »

**22 propositions pour un approvisionnement
durable des territoires.**



Contact presse : Monet Communication

Beatrix Bogler - 06 85 40 17 96 - bbogler@monetcom.com
Christelle de Montbel - 06 16 88 00 43 - cmontbel@monetcom.com

Les producteurs de granulats : des acteurs majeurs de la filière du bâtiment et des travaux publics

Les granulats sont les sables et graviers extraits dans les carrières ou issus du recyclage et qui sont utilisés pour la construction et les travaux publics.

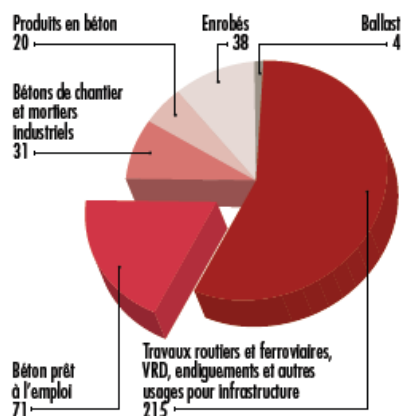
80 % des granulats produits sont destinés aux infrastructures et 20 % servent à la construction des bâtiments.

Les sables et graviers sont utilisés de deux manières :

- soit ils sont employés tels quels pour construire des routes, des voies ferrées...
- soit ils sont associés à d'autres matériaux afin de fabriquer d'autres produits de construction, tels que le béton, les enrobés routiers, ou les mortiers. 42 % des granulats sont utilisés pour la production de bétons.

LES GRANULATS, POUR QUOI FAIRE ?

Consommation en millions de tonnes



Environ 80 % des matériaux sont destinés aux infrastructures de mobilité et aux réseaux divers. 20 % sont destinés à la construction de bâtiments. Ainsi, 42 % des granulats sont utilisés pour la production de bétons hydrauliques, ou hydrocarbonés, le solde étant employé en l'état dans de multiples usages comme dans l'industrie (charges minérales), l'agriculture (amendement, support de cultures maraîchères), les loisirs (terrains de sport...), la protection des biens et des personnes (endiguements, enrochements...), la réalisation de routes, de ports, de voies ferrées, d'aéroports et autres ouvrages de génie civil et de travaux publics.

SOURCE : UNICEM - DONNÉES 2009

L'Union nationale des producteurs de granulats est l'organisation professionnelle représentant les entreprises qui produisent des granulats pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics.

L'UNPG est la principale composante de la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux (granulat, craie, roches ornementales, chaux, minéraux industriels, gypse) et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortiers, plâtre...).



LES GRANULATS, UNE ACTIVITÉ DE POIDS

CHIFFRE D'AFFAIRES
3,6 milliards d'euros

NOMBRE DE SALARIÉS
14660

NOMBRE D'ENTREPRISES
1550

NOMBRE DE SITES
2 700

VOLUME PRODUIT
376 millions de tonnes

EMPLOIS AMONT
(les fournisseurs de matériels,
fixes ou mobiles, les
constructeurs d'engins fixes
ou mobiles, les emplois liés
à l'entretien des engins...)
16 000

EMPLOIS LIÉS AU TRANSPORT
15 000

**EMPLOIS DES INDUSTRIES
TRANSFORMATRICES AVAL**
(béton, mortiers, enrobés...)
35 000
dont 8 300 dans le béton
prêt à l'emploi et 20 000 dans
les usines de préfabrication.

SOURCE : UNICEM - DONNÉES 2009

L'ensemble de l'activité « granulats » représente un chiffre d'affaires proche de 4 milliards d'euros ; ses 1 550 entreprises emploient 15 000 personnes, sur 2 700 sites de production situés essentiellement en milieu rural.

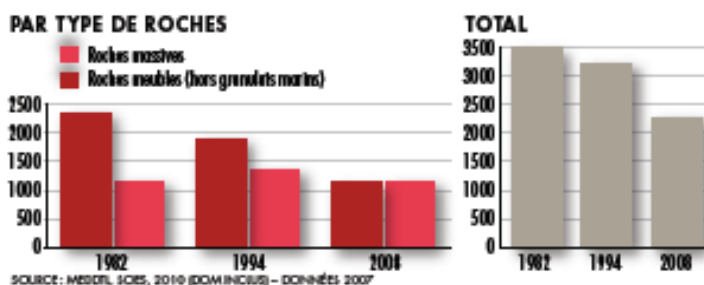
Pour répondre aux besoins de la filière de la construction et des travaux publics, qui implique environ 1,5 million d'emplois, les industriels produisent en moyenne 400 millions de tonnes de granulats par an.



En 2010, la production nationale de granulats, toutes entreprises confondues, s'est établie à 360 millions de tonnes environ.

Un millier de sites sont aujourd'hui engagés dans une démarche de progrès environnemental portée par l'association « Charte environnement des industries de carrières ».

NOMBRE DE SITES DE PRODUCTION



L'enjeu du Livre blanc

Les granulats sont des matériaux d'intérêt général, car indispensables pour assurer l'aménagement du territoire et satisfaire aux besoins de la construction de notre pays.

Or, les conditions d'accès à cette ressource, pourtant disponible, s'avèrent de plus en plus difficiles, en raison de nombreuses contraintes spatiales, réglementaires et sociétales.



Il apparaît aujourd'hui impératif de faire évoluer les politiques publiques de gestion de la ressource minérale, en particulier en définissant de manière concertée une stratégie nationale d'approvisionnement des territoires.

C'est le sens de ce Livre blanc qui a pour vocation d'identifier les tendances sociétales d'avenir et de **proposer des solutions pour assurer un approvisionnement durable des territoires.**

Un colloque à l'Assemblée nationale pour présenter le Livre blanc

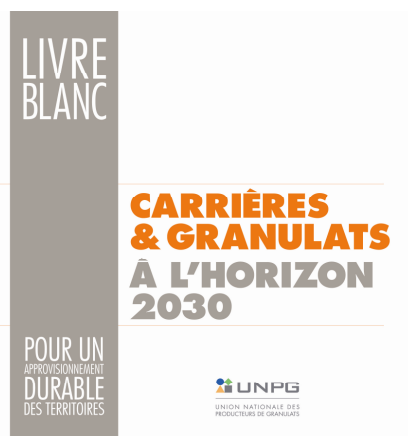
Le Livre blanc présenté, le 3 mai 2011, lors d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale, est l'occasion de débattre des mutations à venir dans la construction et l'aménagement du territoire.

Pour animer ce colloque, quatre tables rondes abordent les thèmes suivants :

- *des modes constructifs en mutation,
- *l'aménagement du territoire aux mains du public,
- * l'environnement au cœur des politiques publiques,
- *pour un approvisionnement durable des territoires.

Sont invités les représentants de la profession, des membres de l'administration, des élus, des universitaires et des représentants d'associations de protection de l'environnement.

Un Livre blanc qui démontre la volonté d'une démarche prospective d'une profession.



Ce Livre blanc a été élaboré à partir d'une démarche prospective prenant en compte les grandes tendances d'évolution de la société et le contexte propre à ce secteur d'activité.

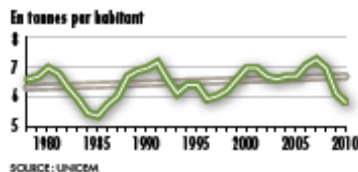
Cette réflexion s'est appuyée sur la consultation de la profession elle-même et de ses parties prenantes : 200 responsables d'entreprises et 60 experts en aménagement du territoire, géopolitique, écologie, géographie, sociologie, droit de l'environnement, urbanisme...

Le Livre blanc s'articule autour de trois volets

Le premier volet dresse un état des lieux de l'activité au plan national :

*Les besoins en granulats pour aménager le territoire n'ont cessé de croître, sous tendus par le développement démographique et des modes de vie de plus en plus consommateurs.

CONSOMMATION DE GRANULATS PAR HABITANT

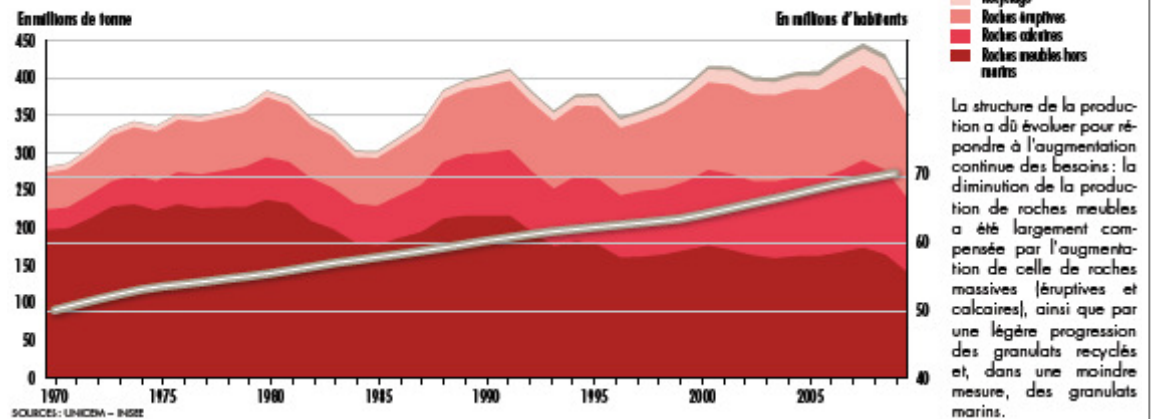



En trente ans, la production de granulats est passée d'une moyenne de 280 à 400 millions de tonnes par an et en parallèle, la population française de 52 millions à 63 millions d'habitants.

L'aménagement du territoire requiert chaque année 7 tonnes de granulats par habitant.

Les besoins en granulats devraient rester soutenus, compte tenu de la croissance démographique, de l'évolution des modes de vie, des nouvelles exigences environnementales dans la construction, et l'entretien des infrastructures existantes.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE GRANULATS ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE





Répondre à une telle demande représente un fort enjeu pour les quelque 2700 sites de production. D'abord en termes de quantité : même si la géologie de la France est riche et variée, l'accès à cette ressource minérale s'est complexifié depuis trente ans, accentué par une opposition grandissante des riverains à des nouvelles carrières. Ensuite en termes de qualité : les carrières ont dû développer des granulats de plus en plus spécifiques pour accompagner l'évolution des techniques constructives et des normes.

Ainsi la profession doit faire face à un triple objectif : satisfaire ces besoins en termes de quantité et de qualité, s'adapter à des exigences environnementales croissantes, mais aussi exploiter une ressource minérale de moins en moins accessible malgré une géologie avantageuse.

***La maîtrise des impacts sur l'environnement est une priorité.**

L'activité a évolué grâce aux progrès techniques et au développement des bonnes pratiques environnementales durant l'exploitation et le réaménagement des sites.

Les efforts ont aussi porté sur la qualité des relations locales, autour des sites, pour faciliter leur acceptation par des populations de plus en plus réticentes aux projets industriels.

Ces diverses actions ont été menées en prenant en compte et en anticipant l'ensemble des évolutions réglementaires et sociétales, liées à la protection de l'environnement. L'adhésion volontaire des entreprises à un processus d'amélioration continue des pratiques, promu par l'association professionnelle « Charte Environnement des industries de carrières », a permis de réduire considérablement les impacts environnementaux de l'activité (bruit, poussières...). Plus encore, l'apport en matière de maintien de la biodiversité est maintenant largement reconnu.

Le deuxième volet identifie les tendances sociétales d'avenir, en matière de modes constructifs, d'environnement ou d'organisations de la société civile et ses conséquences sur les besoins en granulats.

Le public se préoccupe de plus en plus de la préservation de son cadre de vie.

Cette tendance se traduit par une opposition croissante aux projets d'aménagement et une volonté de participer aux processus de décision, facilitée par les nouvelles technologies de l'information.

La montée en puissance de la protection de l'environnement.

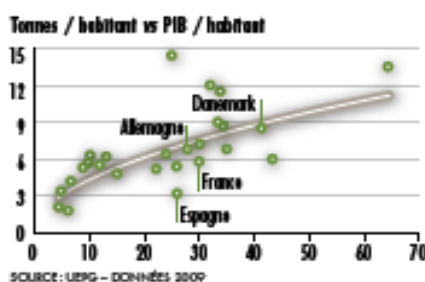
Le souci de préserver les ressources naturelles et de lutter contre le réchauffement climatique est a priori inéluctable.

La montée en puissance de la protection de l'environnement dans les politiques publiques nationales ou locales peut aussi conduire à la diminution des espaces encore accessibles.

La nécessaire économie des ressources naturelles, rendue possible par le recyclage et les progrès techniques dans la construction, ne suffira à limiter l'augmentation de la demande. L'évolution des modes constructifs, quant à elle, ne saurait remettre en cause l'utilisation des granulats.

Dans ce contexte, les conditions d'approvisionnement des territoires en granulats et la capacité des industriels à y répondre sont une préoccupation sociétale.

CORRÉLATION ENTRE CONSOMMATION DE GRANULATS ET PIB EN EUROPE



Les besoins en granulats devraient rester élevés à l'horizon 2030. D'après une étude menée dans 23 pays d'Europe, il existe une corrélation entre la consommation de granulats par habitant et le PIB par habitant. On peut raisonnablement penser que la consommation par habitant poursuivra son augmentation, certes lente mais continue.

Enfin de grandes incertitudes pèsent sur les évolutions possibles de gouvernance des territoires. De grandes métropoles, concurrentes des régions, vont-elles émerger ? Quels seront les futurs centres de pouvoir et de décision ?



Le troisième volet constitue la réponse de la profession aux enseignements tirés des deux autres parties. A cet effet, 22 propositions ont été élaborées en faveur d'un approvisionnement durable des territoires.

Anticiper ou accompagner ces évolutions incite à renforcer les actions déjà engagées par la profession, visant à améliorer son acceptabilité. Une adaptation des politiques publiques favorisant l'accès des ressources minérales locales et le développement des processus de concertation à tous les niveaux semblent nécessaires.

Les 22 propositions inscrivent l'approvisionnement des territoires dans les défis identifiés par la Stratégie Nationale de Développement Durable.

22 propositions regroupées en trois orientations :

***Inscrire l'approvisionnement en granulats au cœur des politiques publiques.**

Ce qui implique d'identifier les besoins en matériaux induits par les plans et les programmes issus des politiques publiques et de préserver l'accès aux ressources minérales pour répondre aux besoins de demain, et économiser les ressources naturelles.

***Améliorer l'acceptabilité de l'activité.**

Ce qui implique de renforcer la maîtrise des impacts de la production, de réduire les impacts liés au transport des matériaux et de développer l'apport de l'activité aux territoires et à la collectivité.

***Mettre en œuvre une gestion concertée de l'activité.**

Ce qui implique de développer avec l'ensemble des parties prenantes un dialogue continu permettant de garantir à tous les échelons une décision éclairée en matière de politiques publiques ayant des répercussions sur les conditions d'approvisionnement des territoires en granulats.

22 propositions, quatre propositions majeures :

- Prendre en compte les besoins en granulats dans les plans et programmes publics ;
- Pérenniser l'exploitation des ressources de proximité ;
- Favoriser la contribution des carrières à la biodiversité ;
- Participer à l'élaboration et au suivi des politiques publiques.

La conclusion de Nicolas Vuillier, président de l'UNPG :



« A travers nos activités de carrières et notre production de granulats, nous sommes un acteur indispensable engagé dans le développement durable.

Notre Livre blanc doit favoriser une prise de conscience générale de la problématique de l'approvisionnement des territoires. Face à une demande continue de granulats dans les prochaines années, les politiques publiques doivent intégrer cet enjeu de développement durable.

Les 22 propositions de la profession ont pour vocation de faciliter une production locale et soucieuse de sa bonne intégration dans les territoires, en concertation avec tous les acteurs concernés. » - Nicolas Vuillier